

L'an deux mil treize, le jeudi 31 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 25 janvier 2013.

Etaient présents :Mrs MARDELÉ, POISSON, Mme CORMIER, Mr MORIN, Mme LECHAT, Mr NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAIS, Mrs COIGNARD, MAIGNAN, BRAULT, RODALLEC, GUYARD, Mme RONDEAU, Mrs SOCKALINGUM, FERRON, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame OZILLE, pouvoir à Madame CORMIER.  
Monsieur PELLOQUIN, pouvoir à Monsieur NOUVEL.  
Monsieur BARBÉ, pouvoir à Monsieur POISSON.  
Madame ROYO, pouvoir à Monsieur RODALLEC  
Madame BOURNICHE, pouvoir à Madame RONDEAU.  
Madame LUCAS, pouvoir à Monsieur MARDELÉ.

**Absents non excusés :** /

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Nombre de présents :** 23

**Nombre de votants :** /

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/01/04

**OBJET :**     **Finances locales : Décisions budgétaires**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, dans les départements et les régions, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Monsieur POISSON, Adjoint responsable de la Commission des Finances, présente aux membres du Conseil Municipal, une prospective financière pour les quatre prochaines années.

Il est rappelé que cette étude a déjà fait l'objet d'un examen par la commission des finances le 21 janvier 2013 et que les éléments de l'année 2012 ne constituent qu'une estimation.

## **1. Contexte général**

La loi de finances 2012 comporte, comme chaque année, des mesures intéressant les communes, notamment sur les dotations de l'Etat et la fiscalité.

La loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 a été publiée au JO du 30 décembre 2012.

Concernant les dispositions fiscales intéressant les communes et les EPCI, la loi de finances pour 2013 comporte peu de dispositions relatives à la fiscalité locale.

Concernant les concours financiers de l'Etat, il a été décidé pour 2013 un nouveau gel global des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (à 50,530 milliards d'euros), puis une diminution d'environ 1,5 % (soit 750 millions d'euros) par an, en 2014 (soit à 49,780 milliards d'euros) et 2015 (soit à 49,030 milliards d'euros).

L'article 31 précise que cet effort imposé aux collectivités locales préserve les dotations de péréquation, qui progresseront de + 238 millions d'euros par rapport à 2012, dont le financement est assuré par :

- un abondement de 99 millions d'euros de la DGF, financé sur les variables d'ajustement de l'enveloppe normée (variables dont la diminution est actuellement estimée à - 13,60 %),

- un prélèvement de la dotation de garantie des communes (en baisse globale de 2,48 %) et sur la dotation de compensation (« suppression de la part salaires ») des communes et des EPCI (en baisse de 1,98 %).

## **2. Tendances budgétaires et orientations**

### **Section fonctionnement**

#### **Recettes :**

- Les ventes (chapitre 70) sont constituées pour l'essentiel par les recettes de restauration scolaire, du centre Graines de malice et des animations destinées aux adolescents et seniors. On note une augmentation de ce chapitre de 3,6 % consécutive à l'augmentation de la fréquentation des activités enfance et jeunesse et périscolaire.
- Les recettes directes (chapitre 73) progressent de près de 3 % (augmentation des bases) malgré une baisse des droits de mutation.
- Les dotations (chapitre 74) stagnent une nouvelle fois cette année. Le niveau des recettes est maintenu grâce à l'augmentation de la population.

#### **Dépenses :**

- Les achats (chapitre 60) progressent notablement (plus de 9 %) après une légère baisse enregistrée l'an passé. Les postes impactés sont : énergie et alimentation. L'analyse de ce chapitre sera réalisée dans le cadre du compte administratif. Les services extérieurs (chapitre 61) baissent de 7 % en raison d'un retour à un niveau habituel pour les dépenses d'entretien de voirie. Les autres services extérieurs (chapitre 62) progressent en raison de la publication du livre du patrimoine. Des recettes différées viendront équilibrer ce chapitre.
- Les charges de personnel progressent très peu cette année.
- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) baissent en raison de la fiscalisation du SIVU Maurice Ravel
- Les charges financières augmentent de plus de 6 % en raison de la souscription du nouvel emprunt de la salle multisports. Ce chiffre est à comparer avec les résultats des années précédentes (- 10 % par exemple en 2011).

**Section investissement :**

Les prévisions budgétaires permettent de dégager un autofinancement de 677 000 €, soit un niveau proche de celui de 2012. la capacité d'autofinancement de la commune a été réévaluée pour les 4 prochaines années.

L'excédent permettra de financer les investissements courants ainsi qu'une partie du programme d'investissement qui sera arbitré dans les prochaines semaines.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

Pour extrait conforme,  
Le 31 janvier 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130131-D20130104-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2013

Publication : 01/02/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation